

MM/SC/VP

Nombre de Conseillers :

en exercice 33

présents 21

votants 29

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ

le : 05 MARS 2025

le Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAURENARD
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

en Salle d'Honneur, sous la présidence de Monsieur Marcel MARTEL, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 février 2025

PRÉSENTS :

Mmes. S. PONCHON, ML. ANZALONE, M. LUCIANI-RIPETTI, A. SALZE
Mrs. E. CHAUVET, PH. MARTIN, JP. SEISSON, C. AMIEL

Mmes I. MILLET, F. MOURET, C. CHAUVET, L. ROQUEPLAN, MD. PAGES, C. BARRY, N. AUBERT
Mrs. D. CHAMBON, B. CLARETON, L. CONSOLIN, R. THIERS-SIMON, C. LABARDE

ABSENTS EXCUSES :

Mmes et Mrs. A. JARILLO (pouvoir à M. MARTEL), C. PTAK (pouvoir à F. MOURET), L. IMBERT
(pouvoir à L. CONSOLIN), D. MAHUET (pouvoir à S. PONCHON), C. ALLEMANY (pouvoir à E.
CHAUVET), S. LAMBERT (pouvoir à C. AMIEL), B. REYNÈS (pouvoir à C. LABARDE), S. DIET-
PENCHINAT (pouvoir à MD. PAGES), M. LOMBARDO

ABSENTS : N. BOUABDALLAH, M. TEISSIER, S. COMBE

Secrétaire de Séance : Marie-Laurence ANZALONE

**20250305 – 09/PERS03. CREATIONS D'EMPLOIS NON PERMANENTS SUITE A UN
ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITES**

Durant la période estivale, les effectifs sont réduits en raison des congés annuels alors que l'activité de certains services connaît un accroissement important. Il est nécessaire d'avoir recours à du personnel non permanent afin de réaliser les diverses missions au sein des services techniques municipaux et au musée des vieux outils agraires.

Ainsi, il est proposé de :

- créer neuf emplois saisonniers, à temps complet sur le grade d'adjoint technique territorial dont les recrutements seraient actés par des contrats à durée déterminée d'un mois maximum au sein des services techniques municipaux pour la période du 15 mai 2025 au 31 août 2025 inclus
- créer un poste d'adjoint du patrimoine territorial à temps non complet (20h hebdomadaires) pour la période du 16 juin 2025 au 21 septembre 2025 inclus

La rémunération de ces agents sera fixée par référence à l'indice brut 367 indice majoré 366, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

La dépense correspondante est inscrite au chapitre 012 article 64131.

Vu l'examen de ce dossier en commission Ressources Humaines le 20 février 2025,

Les explications du rapporteur entendues,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE la création des emplois saisonniers 2025

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes administratifs en conséquence

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus,

ONT SIGNÉ LES MEMBRES PRÉSENTS.
EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Châteaurenard, le 06 mars 2025

LE MAIRE
Marcel MARTEL

